Commune de MOYRAZÈS

Procès-verbal et compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021

Date de convocation : 23 juin 2021

Le conseil municipal de la commune de Moyrazès s'est réuni, salle du conseil municipal, le vingthuit juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sous la présidence de Michel ARTUS, maire.

<u>Présents</u>: M. ARTUS Michel, Mmes BASTIDE Noémie, BES Carole, M. BONNET Christian, Mmes FERLET Nicole, FOUCRAS Odile, MM. GABEN Serge, GARRIGUES Claude, GARRIGUES Michaël, Mme GARRIGUES Séverine, MM. GINESTET Jérôme, PALOUS Michel.

<u>Absents et représentés</u> : Mme ESTIVALS Marie Cécile a donné pouvoir à ARTUS Michel, M. PÉLISSIER Philippe a donné pouvoir à PALOUS Michel.

Absente: Mme WILFRID Marielle.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et *M. Michaël GARRIGUES* a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
- Acquisition des parcelles AC 2383 et AC 438 dans le cadre de mise la mise en sécurité de la VC4.
- Régularisation de l'assise d'un chemin à Montès.
- Subvention Rallye Aveyron Rouergue Occitanie Edition 2021.
- Décisions modificatives budget principal et annexes.
- Compte-rendu de commissions.
- Questions diverses

Le maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance la délibération suivante :

Tarif portage de repas à domicile

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire adresse ses condoléances à Monsieur Christian BONNET et sa famille suite au décès de sa sœur, il lui assure le soutien et l'amitié de l'ensemble du personnel Communal et des élus dans cette épreuve.

Compte-rendu des décisions prises le maire dans le cadre de sa délégation

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération du conseil municipal :

Date	Numéro	Libellés	
10/06/2021	DM008	Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement des hameaux d'Aigues vives et de Rigals	
21/06/2021	DM009	Renonciation au droit de préemption urbain sur le bien AN 748 d'une superficie totale de 958 m² (propriété de Mme Christiane REGIS)	
21/06/2021	DM010	Renonciation au droit de préemption urbain sur le bien AN 756 d'une superficie totale de 1 018 m² (propriété de Mme Christiane REGIS)	
24/06/2021	DM011	Renonciation au droit de préemption urbain sur le bien AN 758 d'une superficie totale de 943 m² (propriété de Mme Christiane REGIS)	

Avenant 1 marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement des hameaux d'Aigues vives et de Rigals

Un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude relative à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement des hameaux d'Aigues Vives et de Rigals a été attribué par décision du maire n° DM008 du 10 juin 2021 à Sud Infra Environnement pour un montant de 26 230 € HT

- Montant Tranche Ferme Aigues Vives : 15 827.50 € HT soit 18 993.00 € TTC
- Montant Tranche Optionnelle Rigals : 8 427.50 € HT soit 10 113.00 € TTC
- Montant Missions complémentaires : 1 975.00 € HT soit 2 370.00 € TTC

Compte tenu des modifications suivantes :

- Suppression de certaines prestations prévues dans la tranche ferme et dans les tranches optionnelles,
- Ajout dans la tranche ferme d'Aigues Vives une mission de maîtrise d'œuvre à la mission initiale (pour une enveloppe de 200 000 € HT) afin de répondre aux demandes de l'Agence de l'eau,
- Alléger le programme d'investigations et du diagnostic dans le but de répondre à l'échéance de mi-septembre 2021 pour le plan relance de l'Agence de l'eau,

Nouveau Montant du marché public : 30 831,00 € HT soit 36 997.20 € TTC.

- Montant Tranche Ferme Aigues Vives : 15 827.50 € HT soit 18 993.00 € TTC
- Montant Tranche Optionnelle Rigals : 8 427.50 € HT soit 10 113.00 € TTC
- Montant Missions complémentaires : 1 975.00 € HT soit 2 370.00 € TTC

M. le maire informe l'assemblée que le montant du marché de mission de maîtrise d'œuvre − Sud Infra Environnement est modifié par avenant n° 1. L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de 4 601.00 € hors taxes.

Délibération DE027

Acquisition des parcelles AC 283 et AC 438 dans le cadre de la mise en sécurité de la VC4

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1;

Considérant que la mise en sécurité d'une section de la voie communale n°4 nécessite l'acquisition des parcelles cadastrées section AC numéros 283 et 438,

Considérant la Promesse unilatérale de vente au profit de la commune de Moyrazes signée par M. DELSOL Dominique,

Entendu l'exposé et sur le rapport du Maire, le Conseil municipal de la commune de Moyrazès, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'acquisition à Monsieur DELSOL Dominique de la parcelle cadastrée section AC n° 283, d'une surface de 524 m² au prix de 0,10 €/m² et de la parcelle cadastrée section AC n° 438, d'une superficie de 8215 m² au prix de 1 €/m2.

La commune réalisera à ses frais :

- une clôture agricole 3 fils barbelés en crête du nouveau talus, en limite de l'emprise de la voie communale.
- la coupe des arbres de la parcelle AC 283 et mise à disposition du propriétaire des arbres débranchés sur site,
- Approuve la signature d'un commodat (ou prêt à usage à titre gratuit conformément aux articles 1875 et suivants du Code Civil) pour l'exploitation de la parcelle cadastrée section AC n°438 jusqu'au 31 décembre 2023 entre la Commune et Madame DELSOL, épouse de Monsieur DELSOL Dominique.
- Précise :
 - qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT
 - que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte resteront à sa charge.
- Autorise :
 - Le 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,
 - Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et notamment à signer le commodat sur la parcelle cadastrée section AC n° 438 jusqu'au 31 décembre 2023.

Délibération ajournée

Régularisation de l'assise d'un chemin à Montès

Délibération n° DE028

Subvention rallye Aveyron Rouergue Occitanie Edition 2021

Le Maire informe l'assemblée de l'organisation du 47^{ème} rallye Aveyron *Rouergue Occitanie* qui aura lieu cette année les 09 et 10 juillet 2021. Le passage du rallye, sur notre commune, est prévu le samedi 10 juillet 2021.

Il rappelle les différents entretiens qu'il a eus avec les représentants de l'ASA du Rouergue, association organisatrice et l'impact de cette manifestation pour notre commune.

Le Maire propose de soutenir cette association en leur versant une aide exceptionnelle pour cette année de 3 500 cents euros en plus de l'aide matérielle, humaine et logistique qui est apportée ce jour-là. Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette demande.

Entendu l'exposé et sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de trois mille cinq cents euros à l'Association de l'ASA du Rouergue.
- Les crédits seront inscrits au budget 2021 de la collectivité et chapitre prévus à cet effet.

Délibération n° DE029

Budget commune : décision modificative budgétaire n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE020 du 29 mars 2021 votant le budget primitif 2021 du budget commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative budgétaire afin de procéder à un ajustement nécessaire sur les prévisions budgétaires (acquisition de parcelles VC4).

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041512 : GFP rat : bâtiments, installat°	8 300.00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	8 300.00 €	
D 2111 : Terrains nus		8 300.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		8 300.00 €

Délibération n° DE030

Budget assainissement : décision modificative budgétaire n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE021 du 29 mars 2021 votant le budget primitif 2021 du budget assainissement, Vu la décision modificative,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative budgétaire afin de procéder à un ajustement nécessaire sur les prévisions budgétaires (Avenant 1 - étude relative à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement des hameaux d'Aigues Vives et de Rigals).

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget assainissement de la commune suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
	sur crédits ouverts	sur crédits ouverts
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		3 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 000.00 €
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation	3 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	

Délibération n° DE031

Tarifs portage repas domicile

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Moyrazès n° DE001 du 19 février 2018, autorisant le maire à signer une convention d'entente avec le centre communal d'action sociale de la commune de Baraqueville pour le portage de repas à domicile destinés aux personnes âgées de la commune de Moyrazès,

Vu la convention d'entente entre le C.C.A.S. de la commune de Baraqueville et la commune de Moyrazès pour le portage des repas à domicile des personnes âgées du 21 février 2018,

Vu l'évolution des tarifs appliquée par le C.C.A.S. de la commune de Baraqueville,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• Décide que le tarif appliqué aux administrés suivra le tarif appliqué par le C.C.A.S. de la commune de Baraqueville après chaque révision.

Questions diverses

Etude des travaux d'assainissement de la station d'épuration d'Aigues Vives

La Commune de Moyrazès doit déposer avant fin septembre 2021 le DCE (dossier de consultation des entreprises). La dernière réunion de travail en date du 4 juin 2021 en présence des représentants de l'Agence Adour Garonne, d'Aveyron Ingénierie et du cabinet d'étude Sud Infra Environnement a permis d'en fixer les modalités. Dans le cadre des investigations de terrain, le cabinet Sud Infra Environnement en charge du dossier sera amené à prendre rendez-vous pour une visite des installations privées. Un courrier ainsi qu'une brochure informative a été envoyé aux habitants concernés. Une réunion publique d'information est également prévue le lundi 5 juillet à 18H30 en mairie de Moyrazès en présence du cabinet Sud Infra Environnement

Etude de faisabilité de l'aménagement du terrain communal situé à LAVAL HAUT projet lotissement : Monsieur le Maire présente aux élus le résultat de l'étude confiée au cabinet LBP portant sur la faisabilité de l'aménagement d'un lotissement sur le terrain communal situé à LAVAL HAUT. Le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de l'étude de l'aménagement de ce secteur du village.

Rencontre avec Télécom au sujet des zones blanches: Monsieur le Maire fait part aux au élus de la réunion de travail qui s'est tenue en mairie de Moyrazès le jeudi 17 juin animée par Madame Nadège MARTIN négociatrice Télécoms Région Sud-Ouest en présence des Messieurs les Maires de DRUELLE/BALSAC de CLAIVAUX ainsi qu'un représentant de la Préfecture et du Conseil

Départemental. Ce projet Zone blanche a pour but d'apporter une couverture en réseau mobile de qualité, pour tous les opérateurs : Orange, Free, Bouygues, SFR... sur le secteur ABBAS et les Planques. Une étude est en cours pour une meilleure déserte sur ce secteur nous serons informés de son avancement. Si Monsieur le Maire s'est félicité de l'avancée de la couverture sur ce secteur et il a insisté sur l'urgence de traiter rapidement les zones blanches restant à ce jour sans réponses techniques. Madame Nadège MARTIN négociatrice Télécoms a bien pris note de ces remarques.

Monsieur Christian BONNET en charge des sentiers de randonnées fait un point aux élus sur sa participation à l'Assemblée Générale des Amis de Comencau qui s'est tenue le 17 juin dernier. Il confirme à l'assemblée combien l'avancement du projet de relier Le Cayla au pont de Comencau est importante évitant ainsi d'emprunter la RD 57, plusieurs rencontres sont prévues afin de faire avancer ce projet.

Manche de Quilles de Huit : Le club de Quilles de Huit accueillera le 07 juillet prochain une manche de quilles.

Kermesse de l'école : La kermesse de l'école de Moyrazès organisée par l'association des parents d'élèves aura lieu le dimanche 7 juillet prochain. La fresque murale réalisée par les enfants sera également inaugurée. Cette manifestation sera aussi l'occasion de remercier notre agent Madame Marie Laure IMBERT pour l'excellente collaboration que nous avons eu durant les treize années passées au service de l'école de Moyrazès. Madame Sonia COULON directrice de l'école durant une année sera également remerciée pour sa collaboration au bon fonctionnement de notre école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.